



Secrétariat

ST/IC/P/85/1/Amend.6
26 mars 1993

CIRCULAIRE

Circulaire du Directeur du personnel

Destinataires : Les agents engagés au titre de projets

Objet : REMBOURSEMENT DU COUT DES EXAMENS MEDICAUX POUR LES MEMBRES DE LA
FAMILLE DES FONCTIONNAIRES

L'annexe à la présente circulaire donne la liste, au 1er janvier 1993, des pays ouvrant droit au remboursement du coût des examens médicaux pour les membres de la famille des fonctionnaires. Elle remplace l'annexe à la circulaire ST/IC/P/85/1/Amend.5.

Annexe

PAYS OUVRANT DROIT AU REMBOURSEMENT DU COUT DES EXAMENS MEDICAUX
POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE DES FONCTIONNAIRES

(Avec effet au 1er janvier 1993)

Albanie	Libéria
Angola	Madagascar
Bangladesh	Malawi
Belize	Maldives
Bénin	Mali
Bhoutan	Mauritanie
Burkina Faso	Micronésie (Etats fédérés de)
Burundi	Mozambique
Cambodge	Myanmar
Cameroun	Népal
Cap-Vert	Nicaragua
Chine	Niger
Comores	Ouganda
Congo	Pakistan
Côte d'Ivoire	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Djibouti	République centrafricaine
El Salvador	République démocratique populaire lao
Ethiopie	République-Unie de Tanzanie
Gabon	Rwanda
Gambie	Sao Tomé-et-Principe
Ghana	Sénégal
Guatemala	Sierra Leone
Guinée	Somalie
Guinée-Bissau	Soudan
Guinée équatoriale	Tchad
Guyana	Togo
Haïti	Tuvalu
Iles Marshall	Viet Nam
Kenya	Yémen
Kiribati	Zaire
Lesotho	Zambie
